

## **DECLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNAS F-O**

Le bureau fédéral de la FNAS F-O, réuni le 12 février 2013, se félicite du succès du rassemblement national du 24 janvier 2013 qui a vu bon nombre de camarades de la Fédération participer à cette première mobilisation FORCE OUVRIERE contre l'AUSTERITE.

Le bureau fédéral a pris connaissance de l'APPEL initié par les 2 confédérations CGT et FORCE OUVRIERE qui invitent les salariés à se mobiliser le 5 MARS 2013 pour exprimer, ce jour-là, leur REFUS DE L'AUSTERITE ET DE LA FLEXIBILITE, pour exiger l'amélioration des droits sociaux, le maintien de tous les emplois, l'augmentation des salaires et des pensions.

Le bureau fédéral affirme son opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013. Cet accord organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au seul bénéfice des employeurs et sera applicable à notre secteur santé, social et médico-social à but non lucratif si le gouvernement retranscrit dans la loi cet accord réducteur des droits sociaux.

La lutte contre le chômage appelle une véritable rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur.

Pour préparer les conditions de la réussite du 5 mars 2013, le bureau fédéral a pris contact avec la Fédération CGT Santé Action Sociale.

D'ores et déjà, le bureau fédéral APPELLE TOUS LES SALARIÉS DE L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE À SE MOBILISER ET À CESSER LE TRAVAIL LE 5 MARS 2013.

IL INVITE TOUS SES SYNDICATS À SE RAPPROCHER DE LEURS UNIONS DÉPARTEMENTALES, POUR CRÉER, LE 5 MARS 2013, LES CONDITIONS D'UN GRAND MOUVEMENT ET DE PUISSANTES MANIFESTATIONS :

### **CONTRE**

- L'AUSTÉRITÉ ET LA FLEXIBILITÉ
- LE REcul DE NOS DROITS SOCIAUX PRÉVUS DANS L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL QUE LE GOUVERNEMENT VEUT INTÉGRER DANS LE DROIT DU TRAVAIL

### **POUR**

- La défense du secteur social et médico-social privé à but non lucratif par l'obtention de moyens à hauteur des besoins, CONTRE tout budget d'austérité ;
- L'augmentation immédiate des salaires ;
- Le maintien et l'amélioration des conventions collectives et des accords nationaux ;
- Le maintien de tous les emplois ;
- Le retour à la sécurité sociale de 1945 ;
- La défense des retraites par répartition.

Paris, le 12 février 2013